

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

005/21/03/2016

EXERCICE 2016

Affectation du résultat de
l'exploitation de l'exercice 2015

Membres en exercice :	28
Présents :	16
Suf. Exprimés :	19
Votes pour :	19
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil seize, le 21 mars à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en la salle des délibérations de la Mairie de St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : M. TABARD

Date de convocation : 8 Mars 2016

Etaient présents :

Mme PETIT de Chârost – Mme PAZOS-MONVOISIN de Civray – M. MALIN de Lapan – M. PRIEUX de Lunery – Mmes SENUT et TRAMUNT de Plou – Mme AOUDAR de Poisieux – M. LALOEUF de St Ambroix – Mme MIGNARD de St Caprais – Mme BOUCHER et M. TABARD de St Florent/Cher – Mme JOCHYMS de Ste Lunaise – M. MONTCHARMONT et Mme TORNY de Saugy – Mmes GAILLARD et LOZACH-SIRET de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

Mme DLUS de Charost – Mme PIROT de Civray – Mme FOSSE de Lapan – M. MATHET de St Ambroix – M. DUPARQUET de Ste Lunaise.

Etaient absents :

Mrs BATAILLER et FAINEANT de Corquoy – Mme RAMOS de Lunery – M. FOUGERON de Poisieux – Mmes HEZELOT et TERRADE de Primelles – Mme SANTOSUOSSO de St Caprais.

Ont donné « Pouvoir »:

Mme DLUS à Mme PETIT – Mme FOSSE à M. MALIN – M. DUPARQUET à Mme JOCHYMS.

Le Comité Intercommunal, réuni sous la Présidence de Mme LOZACH-SIRET Colette,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	57 730,78 €		1 212,06 €			58 942,84 €
Fonctionnement	52 219,28 €		30 287,93 €			82 507,21 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMMULE AU 31/12/2015	82 507,21 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	82 507,21 €
Total affecté au c/1068	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Saint Florent/Cher, le 25 Mars 2016

Au registre sont les signatures

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,